

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 32 (2016)

Artikel: "Que personne ne parte!" : Déserteurs, insoumis et réfractaires en Suisse
Autor: Enckell, Marianne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-681752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« QUE PERSONNE NE PARTE ! » DÉSERTEURS, INSOUMIS ET RÉFRACTAIRES EN SUISSE

MARIANNE ENCKELL

Jean Cariat était venu visiter l'Exposition nationale à Berne, en juillet 1914, avec sa femme et son bébé. Auparavant, il avait fait en France son service militaire, pendant lequel il avait subi deux mois de prison pour propagande antimilitariste. À la mobilisation, il resta en Suisse, à Neuchâtel d'abord puis à Genève. Maçon cimentier, il passa de chantier en chantier et s'engagea vite dans les groupes syndicalistes et anarchistes (« c'est lui qui m'apprit le métier de maçon », écrit Lucien Tronchet dans une nécrologie¹). Il finit ses jours dans la maison qu'il s'était construite sur la route de Cointrin.

Jean Salives, qui avait à peu près le même âge, avait déserté l'armée française en 1908 et vécu dans la clandestinité sous différents pseudonymes. Peu avant la guerre, il travailla à Lausanne puis à Genève comme typographe. Il y prit le nom de Claude Le Maguet, rédigea des journaux pacifistes et devint un poète reconnu.

Quant à Jean-Paul Samson, Français lui aussi, c'est en août 1917, suite à un dernier conseil de révision, qu'il gagna la Suisse avec sa compagne. Il vécut à Zurich, où il dirigeait la belle revue *Témoins*, jusqu'à sa mort en 1964.

Arthur Leuba, lui, suivit un chemin inverse. Suisse engagé très jeune dans la Légion étrangère, il en était revenu révolutionnaire et écrivit quelques articles pour le *Réveil anarchiste* de Genève. Mais à la déclaration de guerre il repartit sous le drapeau tricolore. Fougueux va-t-en-guerre, il demandait toutefois à Louis Bertoni de lui envoyer le

¹ Fonds Tronchet, Collège du travail, Genève, LT.C.1.19.3/1. Pour une présentation plus générale de la question, voir Véronique Rebetez, « Des anarchistes contre la Première Guerre mondiale », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 23, 2007, et Gianpiero Bottinelli, « Cento anni fa la Grande guerra. Aneddoti del 1914-1915, scioperi, guerre e prime ribellioni in Svizzera », *Voce libertaria* 30, 2015, www.anarca-bolo.ch/vocelibertaria.

Réveil sur le front²; de retour en Suisse en janvier 1917, il passa en procès mais fut acquitté. Il se prétendit ensuite «représentant des syndicalistes français» à Berne, mais le Ministère public voyait plutôt en lui, bien évidemment, un agitateur bolchevique³.

L'agitateur bolchevique, ce sera plus tard Jules Humbert-Droz. En 1916, il est encore pasteur et socialiste à La Chaux-de-Fonds, un «philistin tolstoïen», comme le qualifie aimablement Lénine⁴; sa plaidoirie devant le tribunal militaire, pour objection de conscience, s'intitule *Guerre à la guerre, à bas l'armée*. Il tient des meetings contre la guerre à La Chaux-de-Fonds, organise des expéditions dans le Val-de-Ruz pour y distribuer de la propagande, vient à Genève soutenir Bertoni lorsque celui-ci est arrêté.

À Zurich, le lieutenant Max Kleiber, qui a d'abord accepté la mobilisation, a été exclu de l'École polytechnique après sa condamnation à quatre mois de prison pour objection de conscience en 1917, et n'a pu reprendre ses études que trois ans plus tard; quant à Max Daetwyler, de Berne, qui refuse de prêter serment au drapeau en août 1914, il est interné en hôpital psychiatrique avant d'être exclu de l'armée et menacé d'être mis sous tutelle⁵. On le verra encore dans les manifestations et les marches pacifistes des années 1960, avec sa longue barbe et son drapeau blanc.

On connaît quelques autres réfractaires de Suisse romande, John Baudraz, plus tard Pierre Ceresole ou Edouard Liechti, tous trois chrétiens engagés, comme Kleiber et Daetwyler. On connaît moins Arnold Barras, menuisier, anarchiste, objecteur en 1906 et réfractaire en 1917, condamné à six mois de prison (le *Réveil* ouvre une souscription pour sa femme et ses deux enfants); ou Albert Fivaz, tourneur, président de la Jeunesse socialiste internationale à Genève, objecteur en décembre 1916, à l'âge de 19 ans, expulsé de ce fait du canton de Genève vers Neuchâtel, son canton d'origine; ou encore Fernand Piguet, du Locle, qui refusa de se présenter au recrutement en 1918; il mourut de la grippe espagnole moins d'un an plus tard.

² Fonds Bertoni, Archives CIRA, Lausanne.

³ Documents diplomatiques suisses, 1919, DODIS 43930.

⁴ Lettres à Inessa Armand, 28 décembre 1916:

www.marxists.org/archive/lenin/works/1916/dec/18ia.htm (consulté le 15 février 2016).

⁵ Sur ces deux derniers, voir C. Koller, «Der lange Weg zum "zivilen Ersatzdienst" in der Schweiz», in D. Walter et C. Müller, *Ich dien' nicht! Wehrdienstverweigerung in der Geschichte*, Berlin, 2008, pp. 227-242, en ligne sur Zurich Open Repository and Archive.

D'autres témoignent de façon plus modeste de leur opposition à la guerre et au militarisme. François Cheseaux, paysan de Saillon, secrétaire du Groupement libertaire du Valais, a distribué le lendemain de la déclaration de guerre journaux et brochures sur la place d'Ardon où des mobilisés sont de piquet : trois mois de prison, cinq ans de privation des droits civiques. Il ne cessera pas sa propagande antimilitariste, une fois sorti de prison ; mais il meurt en mars 1918, à l'âge de 30 ans. Jean (ou Jules) Bignasci, plâtrier-peintre tessinois établi à La Chaux-de-Fonds, qui allait voir sa fiancée de l'autre côté de la frontière, aux Brenets, aurait invité les militaires de garde à la désobéissance et au refus de servir ; il a résisté à l'arrestation et peut-être insulté les douaniers : douze mois de prison ! Il s'en sortira, et vivra jusqu'à l'âge de 93 ans.

Depuis plusieurs années, je reconstitue des biographies, souvent hélas très lacunaires, pour le site du Chantier biographique des anarchistes en Suisse et le « Maitron » (*Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier mouvement social*)⁶. Outre l'intérêt de ces histoires de vie, cet ensemble devrait permettre de mieux connaître la composition des groupes de militant·e·s, les professions, les âges, les origines, les devenirs. L'exploration de la Toile, la mise en ligne de quotidiens et de revues et la mode des généalogies familiales rendent la recherche plus aisée, mais aussi plus risquée.

C'est leur rendre hommage que de retrouver et de publier les noms de personnes souvent oubliées. En avril 1916, deux déserteurs alsaciens arrivent à Bâle ; la police bâloise transfère l'un d'eux, Reidel, aux autorités militaires suisses, qui le libèrent bientôt ; mais elle livre l'autre, Lallemand, aux autorités allemandes. « Violation du droit d'asile », titre la *Gazette de Lausanne* le 30 mars. Le *Réveil* grince des dents⁷ : pourquoi parler de ces deux-là, mais non de Paul Schreyer ni d'Albert Louradour ? Le premier, réfractaire, orateur du 1^{er} mai 1915 à Genève, a été expulsé le 10 août et remis aux autorités allemandes, qui l'ont condamné à cinq ans de détention ; tuberculeux, il mourra en prison trois ans plus tard. Louradour, insoumis français, a été amené à la frontière de La Rippe en août 1915 ; il a réussi à échapper à gendarmes et douaniers et s'est établi à La Chaux-de-Fonds, tout en étant en rupture de ban. La *Feuille d'avis de Lausanne* du 7 avril a « quelque peine à croire à l'authenticité » du cas de Schreyer,

⁶ En ligne : www.anarca-bolo.ch ; <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr>

⁷ *Le Réveil*, 8 avril et 1^{er} mai 1916.

mais proteste aussi, peu après, contre le fait que Lallemand ait été livré, et pas simplement expulsé du pays⁸ :

Chacun sait que les réfugiés politiques eux-mêmes ne peuvent se prévaloir du droit d'asile, c'est-à-dire revendiquer comme un droit l'asile que nous leur offrons. Le droit d'asile est un attribut de la souveraineté suisse. Il découle de nos traditions et de notre libre volonté. Dire que M. Lallemand n'avait pas le droit d'invoquer le droit d'asile, c'est enfoncer une porte ouverte. Ce citoyen de Mulhouse, ville qui fut autrefois l'alliée des Suisses, n'avait qu'un droit : celui de croire que la République helvétique n'avait pas déchu de son ancienne fierté pour se faire la plate servante d'un empire bardé de fer et d'acier. *Les Basler Nachrichten* essaient de distinguer entre déserteurs et réfractaires et disent que la Suisse est parfaitement en droit d'extrader les seconds. Or, la jurisprudence fédérale ne fait pas cette distinction. La Confédération et les traités d'établissement n'admettent l'extradition que pour les délits de droit commun. On ne livre les déserteurs et les réfractaires que s'ils ont commis des délits prévus par les conventions internationales. La Confédération peut expulser sans doute un déserteur, un réfractaire, ou même un réfugié politique, s'il abuse de notre hospitalité et s'il se comporte sur notre sol de manière à nous attirer des embarras à l'extérieur et à l'intérieur. Mais alors elle lui laisse le choix de la frontière à franchir. Elle ne le livre pas à ses ennemis.

Pus, relatant une séance du Grand Conseil de Bâle-Ville, le journal nuance⁹ :

En Suisse, nous punissons très sévèrement les déserteurs et les réfractaires. Nous n'avons donc aucune raison de nous montrer plus cléments à l'égard des déserteurs et des réfractaires étrangers. Ne serait-il pas juste aussi qu'une partie de la sympathie manifestée à l'égard de Lallemand allât à ceux de nos concitoyens qui ont perdu leur place par suite de leur service militaire ? Enfin, n'est-ce pas faire du tort aux réfugiés politiques que de les mettre sur le même pied que les déserteurs et les réfractaires ?

Giuseppe Monanni, Italien arrivé comme déserteur à Genève en 1915, est à Zurich deux ans plus tard, où il crée la Librairie internationale avec d'autres compagnons anarchistes, Francesco Ghezzi, Bruno Miséfari, Attilio Copetti notamment. Il est plus explicite sur la question des expulsions, dans sa brochure *A Testa Alta / À tête haute*, publiée anonymement en mars 1917 :

⁸ *Feuille d'avis de Lausanne*, 11 avril 1916.

⁹ *Feuille d'avis de Lausanne*, 14 avril 1916.

Quand il s'est agi d'un Alsacien-Allemand comme Lallemand – restitué aux autorités germaniques sous le prétexte qu'il était dépourvu de papiers d'identité – l'opinion publique de la Suisse française et de la Suisse italienne a été invitée à protester contre l'infâme service de police livré à la vengeance du militarisme allemand ; pendant que dans la Suisse allemande, on a pris la défense des autorités responsables, en se basant surtout sur la lettre de la loi. Vice-versa, quand le rebelle était un Italien ou un Français – comme dans les cas Rosselli et Louradour – c'est la presse suisse allemande qui a protesté et la presse romande et tessinoise qui s'est réjouie. Mais celle qui, toujours, a pris la défense des déserteurs persécutés – sans s'occuper de leur nationalité – ce fut la presse subversive de toute la Suisse, au nom, précisément, de la conscience morale, et du droit d'asile indiscutable¹⁰.

C'est à Zurich encore puis à Genève qu'a été diffusé en mai-juin 1915 un appel aux ouvriers italiens, à la veille de la mobilisation. Il est signé du Syndicat des maçons et manœuvres et du Groupe libertaire¹¹ :

Que personne ne parte, afin de démontrer aux peuples des autres nations que nous ne voulons pas être complices des sanglantes entreprises de rois, financiers et gouvernants, n'invoquant, nous, qu'une guerre, celle contre la misère et l'ignorance, pour le bien-être et la liberté de tous les peuples. Nous voulons créer et non détruire, contribuer à la vie et non à la mort. À bas la guerre ! Vive la civilisation du travail et de la paix !

Personne ne peut les obliger à répondre à l'ordre de mobilisation, dit l'appel. La police zurichoise n'est pas de cet avis, qui fait apposer un avis menaçant les insoumis de non-renouvellement de leurs passeports et donc d'expulsion.

En mai 1916, c'est au tour du Français Édouard Brunet, sous son pseudonyme de Cyrano, de s'adresser dans le *Réveil* « Aux déserteurs et insoumis français » menacés d'internement¹² ; selon la presse quotidienne, s'ils ne reprennent pas leur place à l'armée, ils seront considérés comme vagabonds.

Alors, n'ayant pas de Patrie, on est vagabond ? [...] Camarades déserteurs et insoumis, prolétaires, n'ayez pas peur d'être vagabonds ; même dans votre Patrie vous pouvez l'être ; et puis, être exploités dans

¹⁰ Un déserteur, *À tête haute!* Zurich, Librairie internationale, 1917. Fonds Tronchet, Collège du travail, Genève.

¹¹ « Non partite ! », *Il Risveglio*, 30 mai 1915.

¹² *Le Réveil*, 27 mai 1916.

votre pays, où rien ne vous appartient, ou dans un autre, n'est-ce pas toujours de l'exploitation ?

Les déserteurs, insoumis, réfractaires arrivent par Beurnevesin dans le Jura, par Chiasso au Tessin, par Bâle ou Constance au nord. Ils sont quelque 30 000 à la fin de 1917, quand les autorités fédérales adoptent un décret prévoyant de les mobiliser à des travaux agricoles. Ils seront organisés selon les prescriptions militaires suisses, logés en baraquements, punis en cas de désobéissance ou d'absence. Nombre d'entre eux se retrouvent ainsi en camps de « travaux forcés », comme à Niederweningen (Zurich) ou Orbe (Vaud), où l'on a entrepris d'assécher les marais ; ou encore, pour les irréductibles, dans les pénitenciers de Kaltbach (Schwytz), Anet/Witzwil (Berne), Bellechasse (Fribourg) ou au fort de Savatan en dessus de Saint-Maurice.

Les anarchistes ne sont pas les seuls à protester contre ces conditions : un meeting à Genève réunit Ernest Brunner pour la Jeunesse socialiste, Jules Humbert-Droz venu de La Chaux-de-Fonds, Charles Hubacher pour le Groupe socialiste international et Louis Bertoni. Pourtant, les syndicats de la Confédération romande du travail, que préside Hubacher, se bornent à protester contre la « mobilisation d'ouvriers étrangers honnêtes », ce qui leur vaut évidemment les sarcasmes du *Réveil*. Lorsqu'une assemblée sur le même sujet est organisée à Zurich, Giacomo Magni est arrêté pour avoir distribué l'annonce au camp de Niederweningen. Bientôt ses camarades se mettront en grève, réclamant de meilleures conditions de logement et de vie ; aucune négociation ne sera possible, un bataillon de l'armée va être envoyé sur les lieux, la répression se chargera des récalcitrants.

Le Réveil anarchiste contre Zimmerwald

La guerre de 14-18 a divisé comme jamais le mouvement anarchiste international. On cite souvent l'exemple des « interventionnistes », favorables à l'union sacrée, comme Pierre Kropotkine, Jean Grave, James Guillaume, pour citer quelques noms, ces « anarchistes de gouvernement », cette bande d'« intellectuels » comme les brocardaient Errico Malatesta ou Alfred Rosmer¹³. On rappelle moins que dès février 1915, un an avant ce « Manifeste des Seize », paraissait une

¹³ Errico Malatesta, « Pro-Government Anarchists », *Freedom*, avril 1916 ; Alfred Rosmer, *Le mouvement ouvrier pendant la première guerre mondiale, II : De Zimmerwald à la Révolution russe*, Mouton & Co, 1956, chap. 15.

fière déclaration d'autant d'anarchistes militants, résolument opposés à la guerre : Emma Goldman et Alexandre Berkman, Ferdinand Domela Nieuwenhuis, Carlo Frigerio, Luigi Bertoni, notamment¹⁴. Pour les premiers, la paix est une valeur moindre que la justice et la liberté, qu'il faut défendre contre la barbarie, celle des Empires centraux en l'occurrence ; pour les seconds, le militarisme est le pilier des États et ne peut être accepté à aucune condition.

Le reproche principal adressé par Bertoni à la conférence de Zimmerwald, c'est de rester dans un cadre légaliste, et surtout d'avoir maintenu le devoir d'être soldat. Juste après la clôture de la conférence, il cite la lettre de Christian Rakovsky à Charles Dumas, au sujet de la résolution adoptée à Bâle en 1912¹⁵ :

Il est inutile de dire que l'Internationale, en votant cette résolution, n'a pas entendu imposer au parti socialiste des pays belligérants ni la grève générale, ni la désertion, ni aucun des moyens de sabotage de la défense nationale. On ne songea par un seul instant que cette résolution nous conseillait de faire du "tolstoïsme" devant l'ennemi menaçant notre sol. Ce que la résolution de Stuttgart-Copenhague-Bâle imposait, mais d'une façon impérieuse, aux socialistes des pays en guerre, c'est de ne pas *aliéner ce qui leur reste de liberté de pensée et d'action, tout en faisant leur devoir comme soldats*.

On abandonnerait l'idée de grève générale ? On condamnerait la désertion ? On oublierait le sabotage ? C'est nier toutes les bases du syndicalisme révolutionnaire. Et Bertoni de commenter l'interprétation de Rakovsky :

L'internationaliste ne peut, s'il est sincère, que se refuser à tuer sur l'ordre de financiers, rois et ministres. À chacun de se prononcer nettement sur cette question essentielle. C'est une mauvaise plaisanterie que de proclamer le devoir d'être soldat, sans aliéner nous ne savons quel reste de liberté de pensée et d'action ! Cela veut tout au plus dire : Tuons ou faisons-nous tuer sans louer ceux qui nous y obligent ! Nous ne reconnaissons comme des nôtres que ceux qui n'admettent aucune autorité, celle militaire surtout¹⁶.

¹⁴ Voir entre autres Giampietro Berti, « Note d'histoire sur la Première Guerre mondiale », *Réfractations* 4, 1999, en ligne :

<http://refractions.plusloin.org/spip.php?article376>

¹⁵ *Les socialistes et la guerre*, mai 1915 ; en ligne :

www.marxists.org/francais/rakovsky/works/soc_guerre/reponse.htm

¹⁶ *Le Réveil*, 9 septembre 1916.

Dès le lendemain de la conférence, le journal reconnaît qu'il n'a pas suivi attentivement les débats à Zimmerwald : « Nous ne croyons pas à l'efficacité de réunions internationales en ce moment. Les esprits sont trop troublés, les divisions trop profondes, les luttes trop atroces, pour espérer voir les hommes se ressaisir après la rencontre de quelques délégués. »¹⁷ C'est surtout avec *L'Avanti* de Milan que Bertonni va polémiquer, dans la partie italienne du journal. Il déplorera bientôt l'adhésion de groupes anarchistes français au Comité pour la reprise des relations internationales, ainsi que les critiques que sa position immuable suscite chez ses anciens amis de la *Libre Fédération*, périodique anarchiste « interventionniste » que publie à Lausanne Jean Wintch. Mais il tient bon, parfois sans nuances :

L'initiative de Zimmerwald a été prise de la façon la plus malencontreuse. Tout d'abord, n'y étaient admis que les membres des Partis socialistes officiels et les adhérents à l'Internationale syndicale de Berlin. Anarchistes, syndicalistes révolutionnaires et socialistes antiparlementaires se voyaient ainsi exclus, alors que les premières protestations sont parties précisément de ces groupements. [...] Zimmerwald ne s'est proposé avant tout et surtout que le sauvetage d'un parti et d'une organisation ouvrière dont nous n'avons cessé d'être les adversaires. La guerre est venue prouver le bien-fondé de toutes nos critiques et nous aurions grandement tort d'accepter l'Internationale équivoque du passé. [...] Tournons chaque peuple contre son propre gouvernement, et nous réaliserons l'Internationale de la révolte. Celle parlementaire a fini d'une mort ignominieuse; ce n'est pas à nous à essayer de la ressusciter pour des duperies et des trahisons nouvelles¹⁸.

Le soutien aux déserteurs, insoumis et réfractaires est ainsi cohérent avec ses objections.

Prenez le second manifeste de Zimmerwald. Beaucoup de phrases plus ou moins véhémentes, mais vous y chercheriez en vain un programme révolutionnaire quelque peu précis. Et c'est pourtant l'essentiel! Nous y lisons, par exemple : « Exigez la fin immédiate de la collaboration socialiste aux gouvernements capitalistes de guerre! Exigez des parlementaires socialistes qu'ils votent désormais contre les crédits demandés pour prolonger la guerre. »

¹⁷ *Le Réveil*, 25 septembre 1915.

¹⁸ *Le Réveil*, 11 mars 1916. Bertonni fait allusion tant à la scission de l'Association internationale des travailleurs en 1872 qu'à la faillite de la Deuxième Internationale en 1914.

Et puis ? Ne restera-t-il pas toujours une majorité dans chaque parlement pour voter les dépenses de guerre ? Pourquoi, d'ailleurs, courir après ceux qui nous ont quittés ? Tant pis pour eux. Est-ce peut-être pour les replacer à notre tête et marcher ainsi à de nouvelles duperies, à de nouvelles trahisons ? [...] Refuser les crédits de guerre sans se refuser en même temps à être soldat est bien la chose la plus absurde qui soit, puisque ce serait condamner ce même soldat à l'impuissance et à tomber d'inanition¹⁹.

Position minoritaire s'il en est, et peu retenue par l'Histoire. Antimilitarisme et action directe avaient fait l'objet de sérieux débats dès le congrès fondateur de l'Association internationale antimilitariste (AIA) à La Haye, en 1904. Charles Naine, qui y représentait la Suisse, a quitté la réunion quand celle-ci, s'opposant aux objecteurs de conscience chrétiens, a repoussé « les théories de résignation issues du christianisme et [proclamé] la violence comme moyen d'action » ; Naine estimait toutefois que « des expériences de ce genre ne sauraient être inutiles »²⁰. L'AIA n'eut pas d'activité durable, hormis aux Pays-Bas ; mais en France sa section se reconstitue pendant la guerre sous le nom de Ligue des Réfractaires, se distinguant des organisations pacifistes.

Tout au long du XX^e siècle, avant que l'institution du service civil en Suisse ne leur permette de faire des choses plus amusantes que des séjours en prison, des anarchistes ont refusé le service militaire, parfois par choix de la non-violence, plus souvent en mettant en avant leur position anti-étatique, donc antimilitariste et internationaliste.

¹⁹ *Le Réveil*, 27 mai 1916.

²⁰ *La Sentinelle*, 9 juillet 1904, cité in *Charles Naine journaliste, sa pensée socialiste*, vol. 1 : La Chaux-de-Fonds, 1928, pp. 68-70.